

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

HUISSIERS DE JUSTICE

W. NOEL- J-O. SANTRAILLE- M LART- J. LALANNE - F. TARDV- P. FANCELLU - V. ROBERT- C. PLANES

PROCES VERBAL DE CONSTAT

HUISSIERS DE OUSTICE



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

PAU
64100
3 rue Duplaa

BAYONNE
64100
18 av. L. Tchèque

TARBES
06000
9 C. Gambetta

SOUSTONS
40140
26 rue J. Moulin

ORTHEZ
64300
Rue L. Blum

CASTETS
40260
601 rue Poterie

LANNEMEZAN
65300
59 rue Voltaire

www.ootrehuissier.com

L'HUISSIER DE JUSTICE :

Un éventail de services

Le recouvrement des impayés

Le propriétaire, le locataire

L'entreprise, la famille

Les obligations alimentaires

Les permis d'urbanisme

Les jeux et concours

Les conflits de voisinage

Le consommateur

**Les nouvelles technologies : constats
internet, mails, SMS, vidéos ...**



SCP Jean-Dominique SANTRAILLE
et Christian BALLARIN
Huissiers de Justice associés
9 Cours Gambetta - BP 635
65000 TARBES
Tél : 05-62-34-74-10 Fax : 05-62-34-87-54
Constats & Urgences : 06-06-67-77-97

92 Rue Voltaire à Lannemezan (65300)
Tél : 05-62-98-02-02 Fax : 05-62-98-17-65

scp.santraille@huissier-justice.fr
www.huissiemet.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE HUIT SEPTEMBRE

À LA REQUETE DE:

CREDIT AGRICOLE, Société Anonyme à Capital Variable, représentée par son Directeur Général domicilié en cette qualité au siège social, situé 11 boulevard Kennedy à TABRES (65000) et agissant suite d'un commandement de payer valant saisie immobilière par acte de mon ministère, avons été requis par la requérante de dresser procès-verbal descriptif des locaux faisant l'objet de la procédure de saisie immobilière.

En conséquence de quoi,

***SELAS Alliance Atlantique Pyrénées**, société d'Huissiers de Justice titulaire de quatre offices, sises à PAU (64000) 3 rue Duplaa, à BAYONNE (64100) 18 avenue de la Légion Tchèque, à SOUSTONS (40140) 26 rue Jean Moulin, à TARBES (65000) 9 Cours Gambetta; Wilfried NOEL, Jean-Dominique SANTRAILLE, Michael LART, Julien LALANNE, Frédéric TARDY, Pierre FANCELLU, Huissiers de Justice associés; Véronique ROBERT, Caroline PLANES, Huissières de Justice salariées, l'un deux soussigné.*

Certifie m'être rendu ce jour, commune de TARBES, au 6 rue Carnot.

Là étant, j'ai retrouvé Madame xxx fille de la propriétaire Madame xx accompagnée de Monsieur x, employé de la SARL AB DIAGNOSTICS, dont le siège est rue Maréchal Foch à LOURDES, et c'est à leur compagnie que j'ai pu constater ce qui suit:

Agissant en vertu de la requête déposée le 11 août 2020 et de l'ordonnance rendue le 12 août 2020 en compagnie de la Force Publique, au 6 rue Carnot, se trouve une voie goudronnée permettant l'accès à une copropriété composée d'un bâtiment de forme rectangulaire orienté en axe Est - Ouest, au-devant de la façade Est duquel, se trouve une aire en nature de parking sans marquage au sol. Cette voie ainsi que la zone parking sont privées. **(Voir photo n° 1)**

Le bâtiment au sein duquel se trouve l'habitation saisie, est un hangar ayant été aménagé, comprenant un ensemble d'habitation en nature de petits appartements côté Sud, accessible par une porte métallique donnant sur une cour intérieure. **(Voir photos n° 2 et 3)**

Le tout attenant à une maison à usage d'habitation en limite Ouest. **(Voir photos n° 3 à 5)**

Cette façade Est étant habillée d'un bardage imitation bois blanc, le tout en bon état; tout comme la façade Est et coiffée d'un toit double pente, versant Nord, versant Sud, bacacier avec gouttières et plaques translucides.

En limite Nord, mur ciment avec ouverture type volet roulant pour la partie du bâtiment située côté Est.

Description extérieure du bâtiment concerné par la saisie :

Le bâtiment objet de la saisie, en nature d'ancien hangar aménagé en local d'habitation, se trouve en extrémité Nord de ce bâtiment orienté en axe Est - Ouest et dans le prolongement des appartements précités. **(Voir photos n° 6 et 7)**

Le mur Nord est constitué d'un mur ciment avec ragréage ciment, porte métallique côté Est en nature de volet roulant.

Dans le prolongement Est de ce corps de bâtiment, se trouve une édification attenante non comprise dans la procédure de saisie et qui n'appartient pas à Madame xxx qui nous reçoit. **(Voir photo n° 8)**

Au-devant de la façade Nord de ce bâtiment, s'étend une aire de parking réservée à une école de dance, également non comprise dans la procédure de saisie.

Nous pouvons apercevoir, malgré tout, depuis cette cour et cette aire de parking, la toiture bacacier du bâtiment ainsi que la couverture de la maison à usage d'habitation implantée contre la façade Sud qui y est attenante. **(Voir photo n° 9)**

Le mur pignon Ouest est composé de tuiles et briques avec habillage ciment fendillé et traces de ragréage. **(Voir photos n° 9 et 10)**

Le mur Nord est percé de quatre ouvertures fixes avec plexiglas occultant type Cathédrale et encadrements métalliques peints.

La porte volet roulant métallique, côté Est, est électrique et permet d'accéder dans une zone de stockage aménagée avec murs composés de panneaux placoplâtre non peint brut ; sur sol dalle ciment; l'ensemble coiffé par une charpente bois avec plancher isorel ; le tout éclairé par deux rampes néon. Présence de deux chauffe-eau électriques et d'une vasque à eau en limite Sud. **(Voir photo n° 11)**

Description intérieure du bâtiment saisi :

Comme indiqué précédemment, l'accès s'effectue par le volet roulant coulissant donnant sur une pièce aménagée type garage, servant actuellement au stockage.

La paroi Ouest est composée d'un ensemble de murs cloisons placoplâtre, permettant l'accès à la partie aménagée en habitation. **(Voir photo n° 12)**

* **Zone habitation** :

* **Rez-de-chaussée** :

Il s'agit d'un hangar ayant été et étant en cours d'aménagement et de transformation à usage d'habitation qui comprend en rez-de-chaussée une aire à vivre sur tout l'axe Est - Ouest avec cuisine équipée implantée côté Est contre le mur Sud ; un ensemble de pièces en cours d'aménagement et notamment une salle de bains côté Est; un cagibi buanderie côté Sud - Est et un cabinet de toilettes WC en limite Sud - Est.

A proximité de cette zone aménagée, se trouve un escalier permettant d'accéder à l'étage constitué d'une structure bois avec aménagement de chambres et pièces constituées par des murs composés de cloisons placoplâtre, dont la description suivra ci-après.

A. Rez-de-chaussée :

* Rez-de-chaussée pièce à vivre :

Comme indiqué précédemment, en limite Est se trouve une aire de stockage type garage avec plancher isorel sur charpente bois.

Nous pouvons apercevoir depuis la zone habitation et au-dessus de ce garage une aire de stockage, sous-face constituée par un habillage lambris avec panneaux bacacier translucides et charpente métallique. **(Voir photo n° 13)**

Les murs sont composés de cloisons placoplâtre brut côté Est avec zone salle de bains en cours d'élaboration en partie centrale côté Est. **(Voir photo n° 14)**

Le mur Sud est composé de panneaux placoplâtre brut avec équipements cuisine : meubles hauts, meubles bas, four encastré, plan de travail avec évier simple bac et égouttoir alimenté en eau par robinet mitigeur et contre ce même mur Sud, présence de radiateur côté Est ainsi que d'un petit cagibi avec tableau électrique implanté en partie centrale. **(Voir photos n° 14 à 17)**

Le tout sur une dalle brute de ciment recouverte de linoleum et plancher flottant. **(Voir photos n° 18 et 19)**

Le mur Ouest de cette pièce est, en partie, peint côté Sud et brut de placoplâtre côté Nord. **(Voir photo n° 20)**

Deux colonnes imitation pierres reconstituées côté Sud avec radiateur fixe électrique implanté sur la cloison.

Sur la partie Sud du bâtiment, se trouvent deux pylônes, structure bois, supportant un plancher isorel, sur lequel ont été montées des cloisons placoplâtre correspondant à des chambres en cours d'aménagement. **(Voir photos n° 21 et 22)**

L'accès s'effectue par un escalier bois implanté en limite Sud-est, lequel permet d'accéder à l'étage. **(Voir photo n° 23)**

B. Etage de l'immeuble:

L'étage comprend la zone située côté Est implantée au-dessus du garage avec coin couchage composé d'un lit et zone de stockage; murs bruts; sur sol panneaux isorels. **(Voir photos n° 24 et 25)**

Puis, se poursuit en direction de l'Ouest par une zone couchage sans aménagement avec pose de rail pour panneaux de placoplâtre sur plancher isorel.

La sous-face de toiture étant constituée par la sous-face du bacacier côté Est, se trouve au niveau de la zone couchage centrale isolée par de la laine de verre en cours de pose. **(Voir photo n° 26)**

En partie Nord, présence de panneaux de placoplâtre posés permettant de couper la pièce de la zone à vivre située en bas. **(Voir photo n° 27)**

En limite Est, présence d'une pièce fermée sans porte brute de placoplâtre non peint; sur sol panneaux isorels. **(Voir photos n° 28 et 29).**

Le fait que cette pièce soit constituée de murs placoplâtre crée de fait un couloir implanté selon l'axe Est- Ouest contre le mur Sud. **(Voir photo n° 30)**

Etant précisé que le mur Nord se trouve, lui, à cet endroit ainsi que dans la pièce qui suit côté Ouest, isolé par la pose de panneaux de placoplâtre non peint et se trouve dans son prolongement une plateforme aménagée en coin couchage. **(Voir photos n° 30 à 34)**

Depuis cette plateforme implantée en limite Ouest, nous pouvons avoir un point de vue sur le bas du local. **(Voir photos n° 35 et 36)**

Pour achever nos constatations, nous nous rendons de nouveau en limite Est et en rez-de-chaussée dans un bloc édifié en murs placoplâtre non peint ; sur sol, dalle ciment brut, où est en cours d'aménagement la salle de bains **(voir photo n° 37)** et où se trouvent un cabinet de toilettes WC ainsi qu'un petit local type buanderie **(Voir photos n° 38, 39 et 40)**

Informations générales :

Le local d'habitation est actuellement occupé par la fille des propriétaires.

Le chauffage est assuré par un système de pompe à chaleur air-air dont le bloc climatiseur est installé dans la partie garage côté Est.

La production d'eau chaude sanitaire est effectuée par un cumulus électrique.

Le bâtiment est raccordé au réseau tout-à-l'égout de la ville de Tarbes.

La taxe foncière est d'environ 1 500 €.

La taxe d'habitation est d'environ 500 €.

Le logement se trouve dans un lotissement, dont le représentant n'a pas été identifié.

Puis, n'ayant plus rien à constater, je me suis retiré afin de rédiger le présent procès-verbal de constat.

Jean-Dominique SANTRAILLE
Huissier de Justice Associé





Photo n° 1

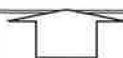
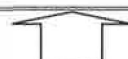


Photo n° 2



1/4 ◊



Photo n°3



Photo n°4



tt



Photo n°5



Photo n°6



1k



Photo n°7



Photo n°8





Photo n°9



Photo n°10



1/4



Photo n°11



Photo n°12



ft



Photo n°13

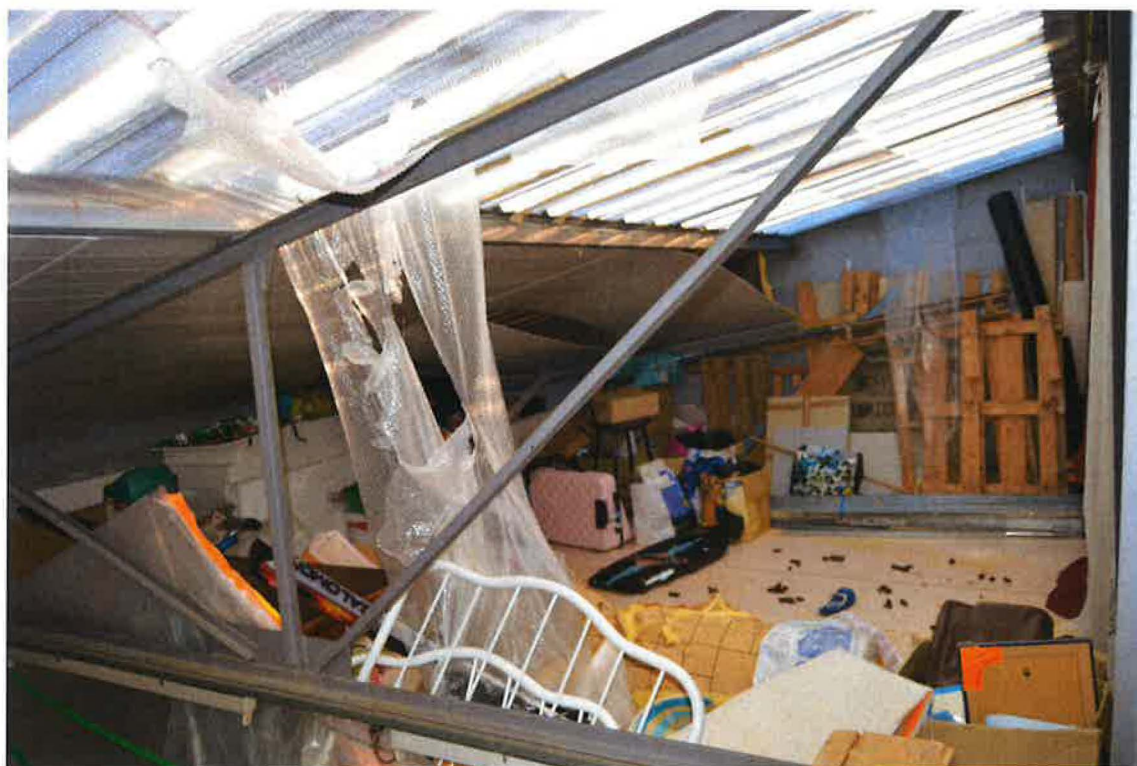


Photo n°14

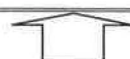




Photo n°15



Photo n°16





Photo n°17



Photo n°18



tt



Photo n°19



Photo n°20





Photo n° 21

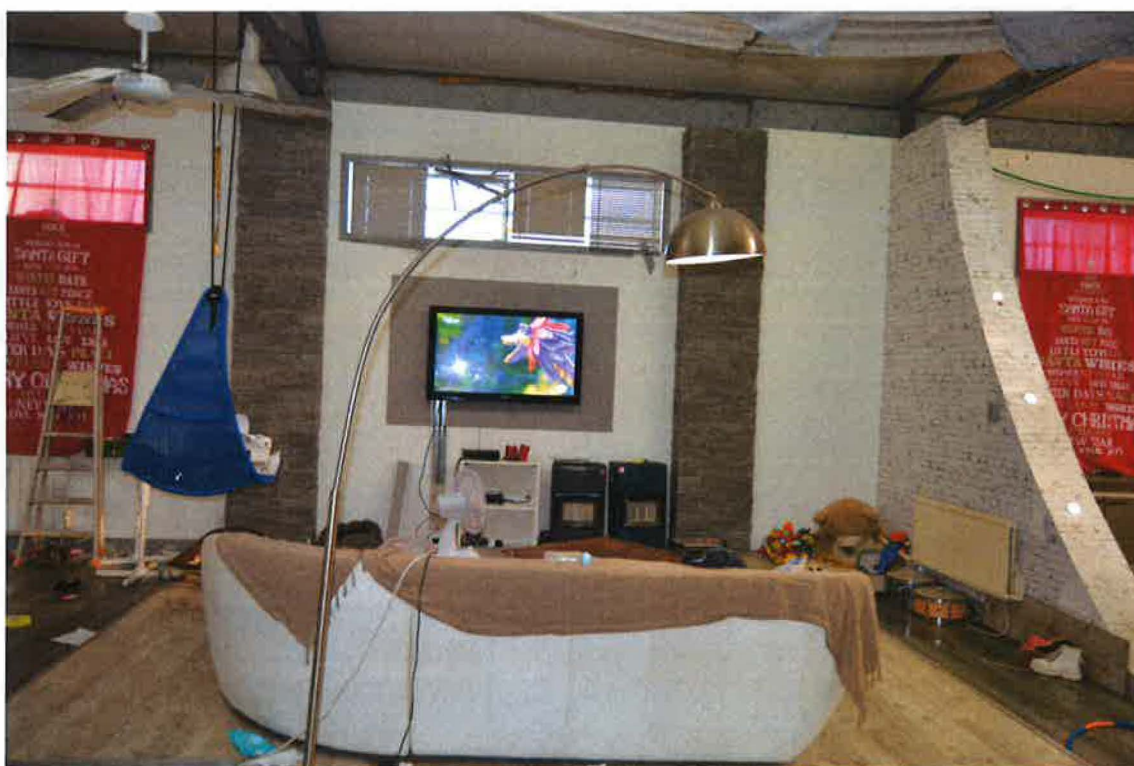


Photo n° 22



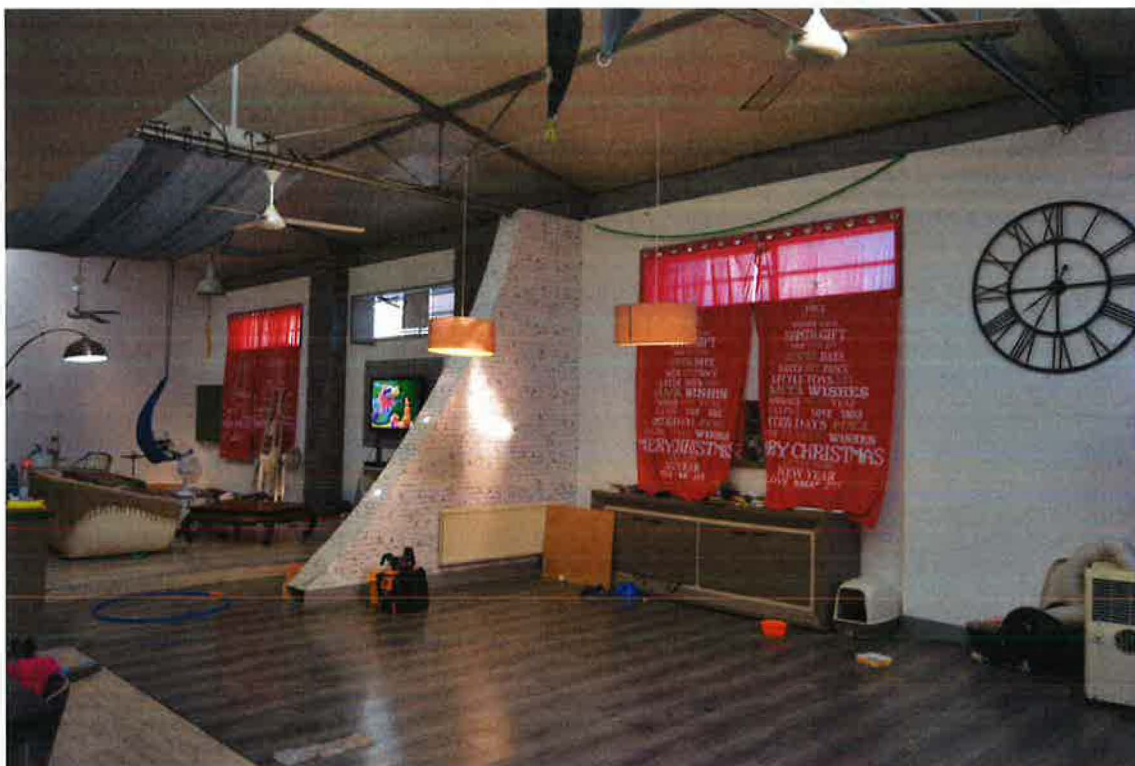


Photo n°23

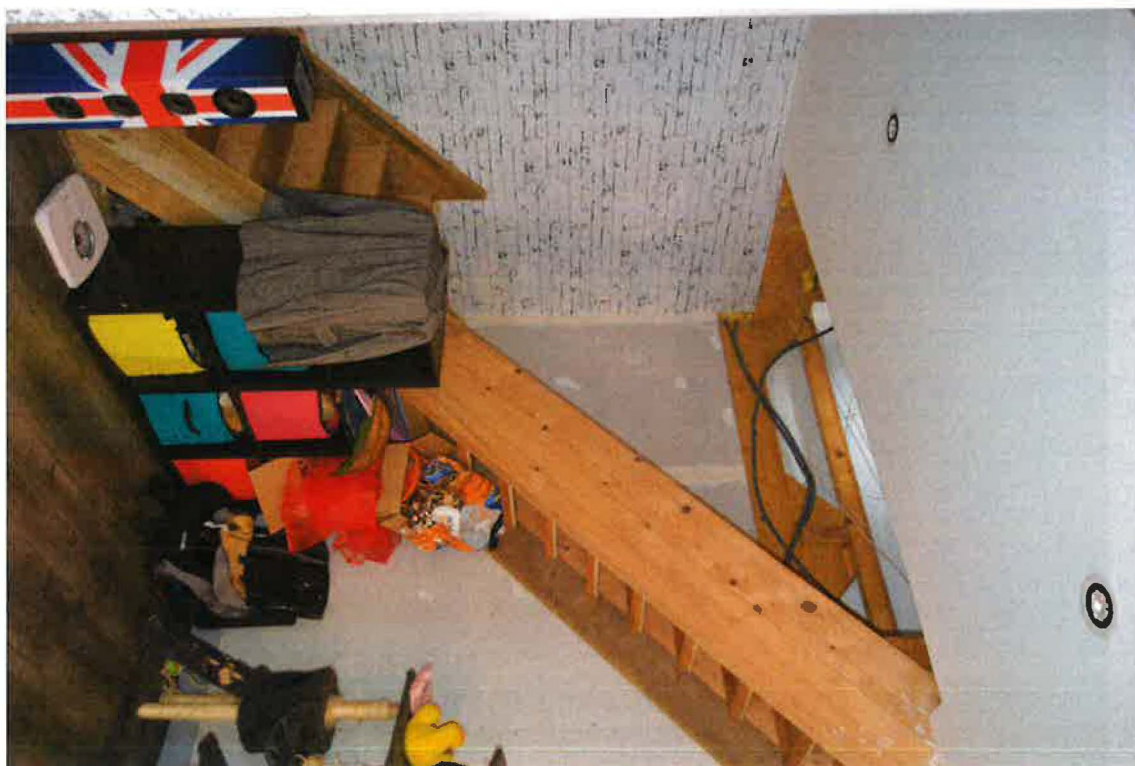


Photo n°24





Photo n°25



Photo n°26





Photo n°27



Photo n°28





Photo n°29



Photo n° 30



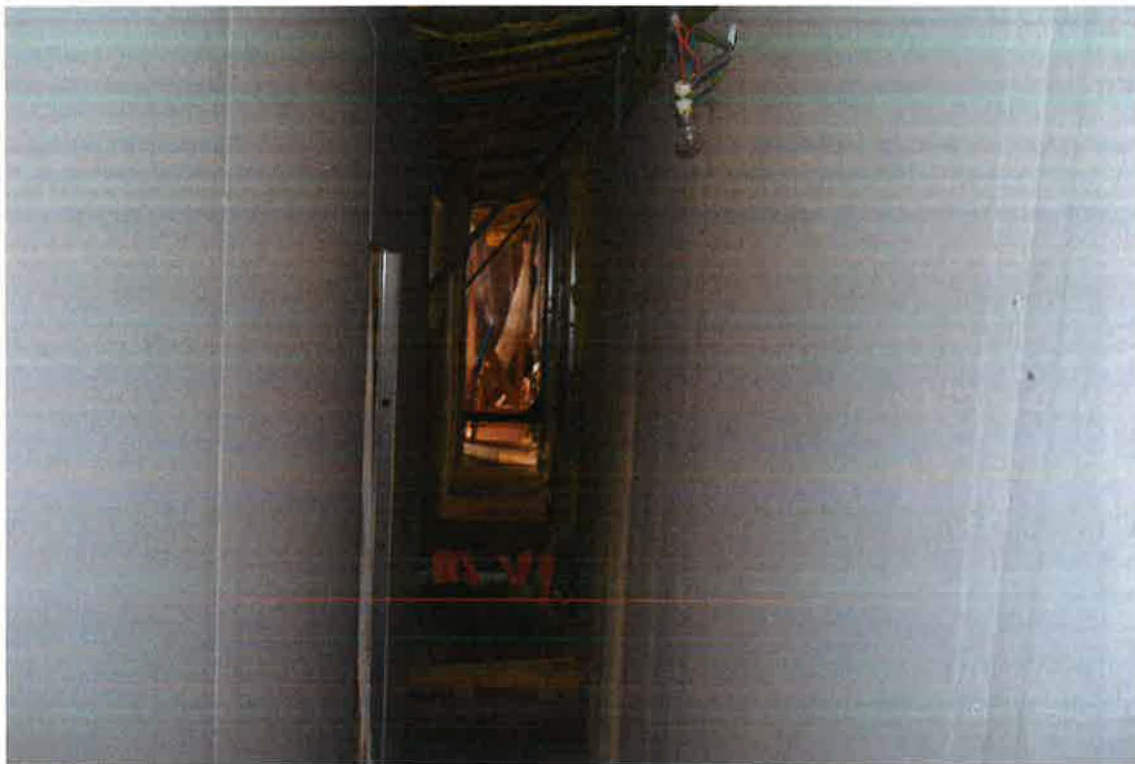


Photo n°31



Photo n°32





Photo n° 33



Photo n° 34

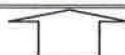




Photo n°35



Photo n° 36



tt

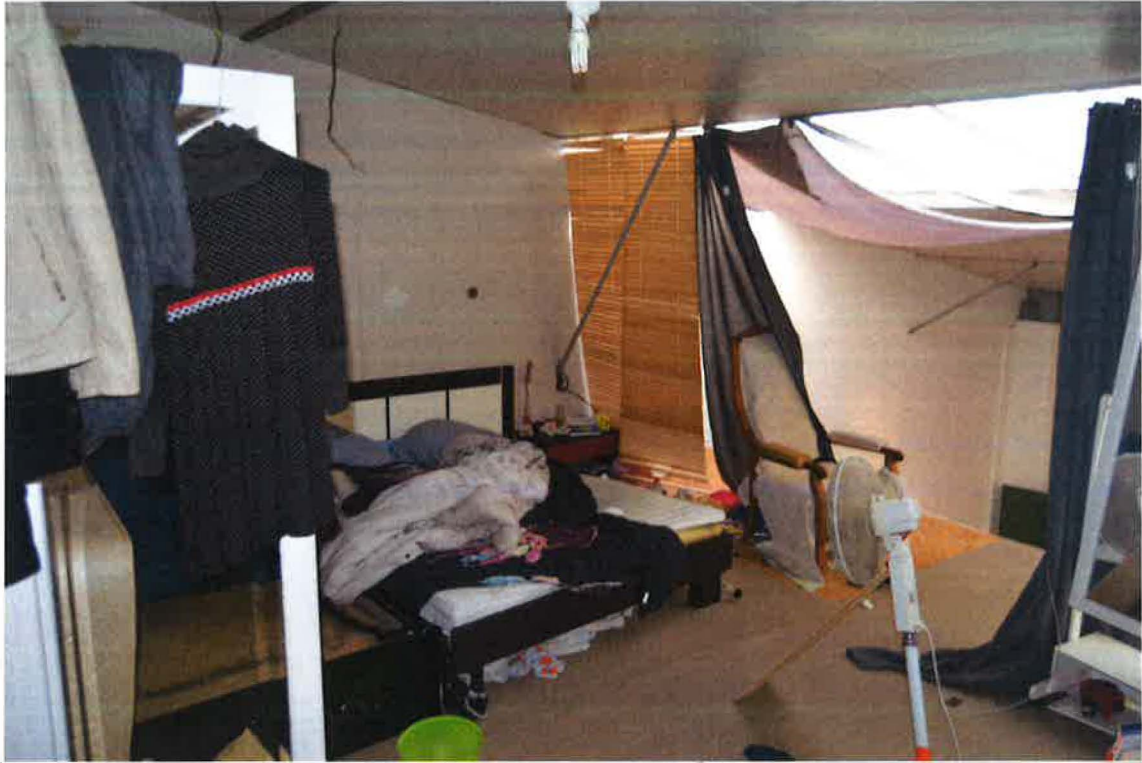


Photo n°37



Photo n°38





Photo n°39



Photo 1140

